

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA

Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT

Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY

Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC

André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

### DELIBÉRATION N° DEA-25-12-07

**OBJET : Validation du plan d'actions pour la lutte contre les pollutions diffuses de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Kergaoulédan à Pouldergat**

**Pièce annexe : Projet du plan d'actions pour la lutte contre les pollutions diffuses de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Kergaoulédan à Pouldergat**

**Rapporteur : Henri SAVINA**

Le captage de Kergaoulédan à Pouldergat est classé comme captage prioritaire par le SDAGE Loire Bretagne. L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Kergaoulédan a été définie par arrêté préfectoral en 2021. Réglementairement, la collectivité doit mettre en place un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses sur cette AAC. Dans cet objectif, le service Eau et Assainissement a lancé une consultation pour un diagnostic multicritères des pressions de ces AAC. Ce diagnostic a été réalisé par le bureau d'études SCE en 2022. A la suite de ce diagnostic, l'Etablissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez (EPAB) s'est proposé de coconstruire et d'animer le plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses de l'AAC (volet agricole).

Afin de mettre en place et d'animer un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses sur l'ensemble de l'AAC, l'EPAB a organisé des échanges et des réunions de concertation avec les agriculteurs de l'AAC, la Chambre d'Agriculture, les élus concernés et les services de l'Etat compétents. Le projet de plan d'actions est le suivant :

- Action N°1 : Estimer la minéralisation des sols
- Action N°2 : Estimer la fourniture d'azote du couvert d'interculture à la culture suivante
- Action N°3 : Bilan Azote à la parcelle
- Action N°4 : Optimiser la fertilisation sur blé
- Action N°5 : Maîtriser l'usage des parcelles agricoles
- Action N°6 : Développer les surfaces herbagères (MAEC)

- Action N°7 : Diagnostic des parcelles à risque de transfert des produits sanitaires (DPR2)
- Action N°8 : Création des aménagements parcellaires
- Action N°9 : Protéger les infrastructures écologiques dans les documents d'urbanisme
- Action N°10 : Mettre en conformité les installations d'assainissement non collectif (ANC) non conformes
- Action N°11 : Animation d'un groupe d'échanges du captage d'eau potable

Fiche action	Sous action	Maître d'ouvrage	Année démarrage	Objectif 2027	ETP / an	Estimation du coût total (€)	Efficacité
1	Analyses d'Azote Potentiellement Minéralisable (APM)	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	2026	60 % des parcelles cultivées du périmètre B analysées	/	3 000	1
	Animation et accompagnement technique				0,16	9 695	1
2	Animation et accompagnement technique			30 % des parcelles cultivées du périmètre B analysées	0,11	6 787	1
3	Animation et accompagnement technique			50 % des parcelles cultivées du périmètre B analysées	0,09	5 540	2
4	Animation et accompagnement technique	(AMO CAB)		80 % des parcelles en blé tendre	0,07	6 750	1
5	Dépôt d'une demande d'institution du droit de préemption	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	2026	1	A définir	A définir	1
	Animation d'une stratégie foncière			A définir	A définir	A définir	1
	Surface acquises (ha)			X % SAU acquis	A définir	A définir	1
	Etablissement d'actes (convention, bail, ORE)			100 % des parcelles acquises	A définir	A définir	1
6	Animation du PAEC	EPAB	2025	25 % des surfaces	0,02	1 247	1-3
7	Diagnostic des parcelles à risque de transfert des produits phytosanitaires (DPR2 phyto)	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	2026	100 % des parcelles du périmètre B	0,10	5 775	2
8	Création bocagère	EPAB	2025	2341 mL + selon les préconisations du DPR2		33 710	2
9	Protéger les zones humides et les éléments du bocage dans les documents d'urbanisme	Douarnenez Communauté Communes EPAB	2025	100 %			2
10	Aide à la réhabilitation des ANC	Douarnenez Communauté	2026	100 % conforme	/	3 000	1
	Accompagnement						3
11	Animation d'un groupe d'échange « captage »	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	2026	100 % des agriculteurs contactés	0,09	5 609	3
<b>TOTAL</b>					0,64	<b>81 113</b>	

Fiche action	Action	Coût total (€)	DRAAF		AELB		CRB		DzCo		EPAB		CAB	
			Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)
1	Analyses APM	3 000	50	1 500	50	1 500	/	/	/	/	/	/	/	
	Animation et accompagnement technique	9 695		4 155		4 986		277	/	/		277		
2	Animation et accompagnement technique	6 787		2 700		3 531		277	/	/		277		
3	Animation et accompagnement technique	5 540			60	3 324	20	1 108	/	/	20	1 108		
4	Accompagnement technique	6 750			60	4 050	20	1 350	/	/	/	/	20	1 350
5	Dépôt d'une demande d'institution du droit de préemption													
	Animation foncière													
	Surface acquises (ha)													
6	Etablissement d'actes (convention, bail, ORE)													
	Animation du PAEC	1 247			60	748	20	249	/	/	20	249		
7	Diagnostic des parcelles à risque de transfert des produits phytosanitaires (DPR2 phyto)	5 775			60	3 465	20	1 155	/	/	20	1 155		
8	Création bocagère	33 710	/	/										
9	Protéger les zones humides et les éléments du bocage dans les documents d'urbanisme													
10	Aide à la réhabilitation des ANC	3 000	/	/	/	/	/	/	100	3 000	/	/		
	Accompagnement													
11	Animation d'un groupe d'échange « captage »	5 609			60	3 366	20	1 122	/	/	20	1 122		
<b>TOTAL</b>		<b>81 113</b>		<b>8 355</b>		<b>24 970</b>		<b>5 538</b>		<b>7 716</b>		<b>4 188</b>		<b>1 350</b>

**Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 17 novembre 2025,**

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 novembre 2025,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **VALIDER** le projet du plan d'actions annexé,
- **VALIDER** l'inscription au budget Eau du montant des travaux envisagés selon un planning pluriannuel restant à définir.

**Fait et délibéré le 4 décembre 2025.**

**La Présidente,**  
**Jocelyne POITEVIN**



**Le secrétaire,**  
**Henri SAVINA**

